

d'être traitées sur le même pied que la Grande-Bretagne. L'honorable chef de la droite s'est alors levé, dans toute la plénitude de sa puissance et de ses connaissances et a déclaré :

Je n'ai aucune hésitation à le dire à mon honorable ami. Je déclare formellement que ni la Belgique ni l'Allemagne ne peuvent avoir droit à ce traitement privilégié.

Aujourd'hui il prétend que tous savaient qu'en accordant ce traitement à la Grande-Bretagne, ils devraient l'accorder également à la Belgique et à l'Allemagne, parce que ces deux pays jouissaient du traitement de la nation la plus favorisée. L'honorable premier ministre se méprenait évidemment sur ce qu'il appelle le commerce privilégié avec la Grande-Bretagne. Sa politique telle que énoncée et expliquée par lui-même, telle qu'expliquée par le ministre du Commerce et par le ministre des Finances, était une politique ayant pour but d'accorder un traitement privilégié à tous les pays disposés à nous donner des avantages réciproques, et cela afin d'étendre autant que possible les limites de notre commerce. Mon honorable ami s'est ensuite vanté d'avoir fait abroger les traités conclus avec la Belgique et l'Allemagne. Je crois qu'il s'attribue trop de mérite en cette affaire. Il est facile de constater en lisant l'histoire de ces négociations, et l'histoire des démarches qui les ont précédées, et ont eu pour résultat la dénonciation des traités, qu'il y a déjà plusieurs années que l'on s'occupe de cette question. Il est toujours vrai de dire que les choses qui existent et sont établies depuis longtemps sont difficiles à détruire et à faire disparaître. Cette disposition doit toujours être précédée d'une période plus ou moins longue d'agitation, il faut y préparer l'esprit public, lui indiquer les autorités, s'il en existe, sur lesquelles est basé ce changement, et les conditions qui devront régir entre elles les parties contractantes pour en arriver à ce résultat. Il y vingt ans que l'on s'occupe ainsi de ces traités. Ce mouvement a été commencé il y a déjà longtemps et continué avec persistance par le gouvernement du Canada. Tandis que mon honorable ami était dans l'opposition, il reçut aussi l'approbation et l'appui des gouvernements de toutes les colonies britanniques, qui, par leurs représentants, et le concours de sir Charles Tupper, alors qu'il était haut-commissaire à Londres, firent valoir à maintes et maintes reprises, auprès du gouvernement britannique l'idée que ces traités étaient un obstacle à toute législation convenable, et devaient être abolis. Ces négociations finirent par amener le résultat final dont ils se prétendent les auteurs, ce résultat est cependant le fruit du travail réuni de toutes les colonies—comme il est facile de le constater par les documents produits en cette affaire—aidé dans une large mesure par les manifestations de patriotisme qui se produisirent à l'occasion du jubilé de Sa Gra-

cieuse Majesté. C'est donc l'effet produit par ce travail persévérant de chaque année qui a amené cette abrogation finale ; mais, je crois que l'honorable premier ministre (sir Wilfrid Laurier) va trop loin lorsqu'il prétend s'attribuer à lui-même et attribuer à son gouvernement le mérite absolu d'avoir fait disparaître ces traités. Ces traités ont été abrogés par un procédé dont on se sert habituellement pour faire disparaître des abus, pour faire des modifications ou des changements, qui sont dans l'intérêt public, soit dans les hautes sphères de la politique internationale, ou bien sur le terrain plus facile de la politique locale ou provinciale.

L'honorable premier ministre (sir Wilfrid Laurier) nous a cité un exemple pour nous prouver que les résultats du commerce privilégié doivent être avantageux à ce pays. Qu'il me permette de lui rappeler que dans le cas actuel il ne s'agit que d'un commerce privilégié partiel ; c'est-à-dire que nous avons accordé un privilège à la Grande-Bretagne mais sans rien recevoir en retour de ce dernier pays. Mon honorable ami doit se rappeler qu'avant les élections de 1896, il a déclaré en plusieurs endroits dans le Canada, qu'il était en faveur de l'établissement de tarifs privilégiés réciproques entre la Grande-Bretagne et le Canada, s'emparant de l'idée émise par sir Charles Tupper plusieurs années auparavant, et qu'il s'était efforcé de faire triompher, c'est-à-dire l'établissement d'un tarif différentiel réciproque entre ce pays et la Grande-Bretagne ; s'emparant de l'idée émise à la conférence intercoloniale qui s'est réunie en cette ville en 1894, alors qu'une résolution fut adoptée favorisant ce projet, et qu'un rapport en fut placé devant le gouvernement britannique, où il eut l'effet que l'on en attendait ; mon honorable ami (sir Wilfrid Laurier), dans la chaleur des élections, était désireux de faire croire aux électeurs de ce pays qu'il était en faveur d'un tarif différentiel réciproque entre le Canada et la Grande-Bretagne, aussi a-t-il pris cette position dans tous les discours qu'il a prononcés dans le pays. Après avoir pris de tels engagements pourquoi l'honorable premier ministre (sir Wilfrid Laurier) a-t-il consenti à les répudier tous, lorsqu'il s'est rendu en Angleterre, et pour quelles raisons à Liverpool, à Londres et dans plusieurs autres endroits de la mère patrie, est-il revenu sur ses promesses qu'il avait faites au peuple de ce pays en faveur d'un commerce différentiel réciproque ? Son commerce différentiel n'a pas réussi sur deux points. Il n'a pas réussi à détourner le courant du commerce qui existait entre le Canada et les Etats-Unis—faute que les honorables membres de la droite reprochaient à l'ancien gouvernement. Ce tarif n'a pas réussi non plus à développer d'une manière plus qu'ordinaire et appréciable le commerce entre l'Angleterre et ce pays. Le progrès qu'il a pu faire accomplir à notre commerce d'exportation n'est pas sensible. L'hono-